

Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy

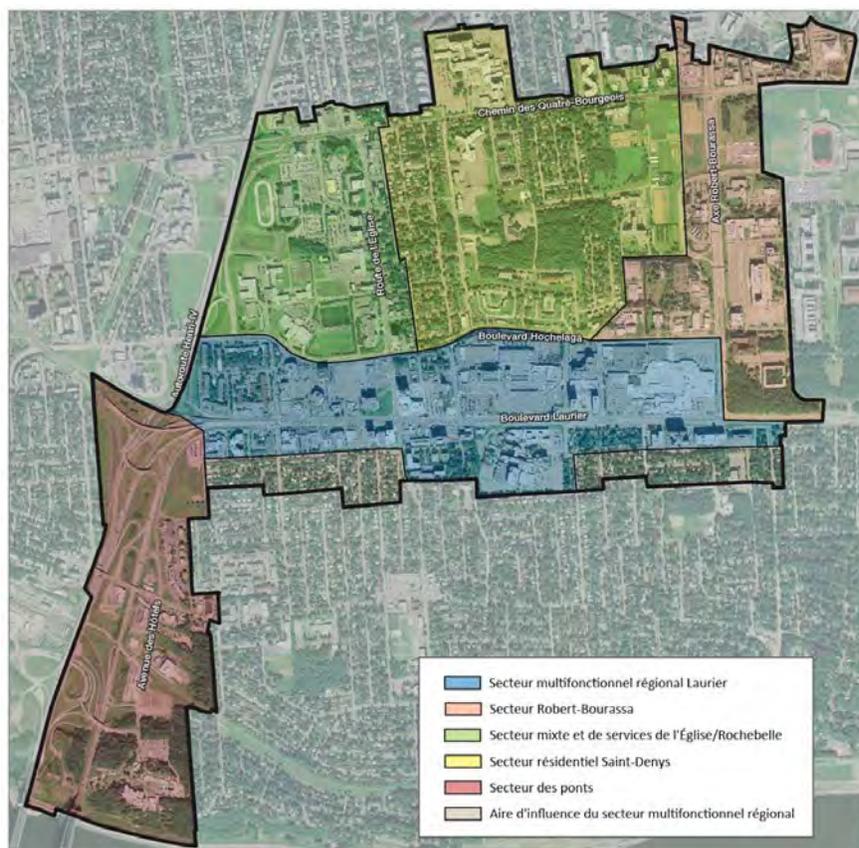
En décembre 2012, la Ville de Québec s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du plateau centre de Sainte-Foy afin d'encadrer son développement et sa croissance.

Ce secteur s'est transformé avec le temps pour devenir la 2^e concentration d'affaires et d'emplois en importance dans la région. Sa localisation stratégique à l'entrée de la ville et l'accessibilité qu'offrent les routes et les autoroutes lui confèrent un pouvoir d'attraction, qui a contribué à son développement.

L'attrait du plateau centre de Sainte-Foy pour des projets immobiliers majeurs est indéniable. Compte tenu des impacts que ceux-ci peuvent avoir sur le paysage et la forme urbaine, la circulation et la qualité de vie du milieu, la Ville de Québec désire se positionner sur la forme que doit prendre ce développement. Elle a ainsi développé une stratégie pour encadrer les interventions futures dans le secteur et assurer sa mise en valeur. Afin de mettre en œuvre cette stratégie d'intervention, la Ville de Québec a choisi de se doter d'un document officiel de planification, un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Secteur d'intervention

Le plateau centre de Sainte-Foy est borné par l'autoroute Henri-IV, l'axe Sasseville/Lapointe, l'avenue de la Médecine (campus de l'Université Laval) et la limite nord des propriétés bordant le chemin des Quatre-Bourgeois. Il regroupe également l'ensemble des terrains attenants à l'avenue des Hôtels à l'est des échangeurs des ponts.



La vision d'aménagement

La Ville de Québec s'est donné la vision d'aménagement et de développement suivante pour orienter les interventions futures au sein du plateau centre de Sainte-Foy :

« Reconnaître les rôles multiples du plateau centre de Sainte-Foy qui constitue à la fois un pôle d'affaires, de services, d'emplois et d'enseignement d'importance régionale, la principale porte d'entrée de la ville et de la capitale en provenance sud, un pôle de services à l'échelle de l'arrondissement et un milieu de vie pour la population résidente. »

En faire un centre urbain dense, mixte, habité et vivant où la qualité de vie prédomine.

Les orientations d'aménagement et de développement qui découlent de cette vision sont les suivantes :

1. Poursuivre le développement du secteur, la densification et assurer une présence plus élevée de la fonction résidentielle.
2. En faire un secteur vivant, en aménageant l'espace public de manière à créer un environnement enrichissant et en créant des espaces publics propices aux rassemblements.
3. Améliorer la mobilité durable dans le secteur en bonifiant l'offre en transport en commun (réseau structurant de transport en commun et possibilité d'un pôle d'échanges sous le projet Le Phare) et en favorisant les déplacements actifs sécuritaires et confortables.
4. Doter l'entrée de la ville d'une image forte qui exprime l'identité novatrice, moderne, économique et culturelle de la ville de Québec.
5. Opter pour une approche durable, autant dans la façon de construire que dans les déplacements.

Qu'est-ce qu'un PPU?

Un programme particulier d'urbanisme est un outil de planification du territoire mis à la disposition des municipalités par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il permet d'orienter le développement futur d'un secteur stratégique de la ville en y présentant une vision d'avenir.

Il permet de préciser, d'encadrer et d'harmoniser le développement futur d'un secteur.